



VOL DE CHEVAL AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT

TORCY-LE-GRAND
LES VOLEURS DE CHEVAUX
Une scène tragique. — Agression suivie de mort

Vendredi dernier, M. Gallois Edouard, âgé de 60 ans environ, cultivateur, recevait, vers 8 heures, la visite de M. Godard Emile, marchand de chevaux à Arcis, accompagné de trois comparses : Cheneveux père et fils, de Mesnil-la-Comtesse, et Rozé, demeurant rue des Praalats, à Arcis.

L'objet de la visite était l'enlèvement d'un cheval, appartenant à M. Merlin, que des infirmités des membres inférieurs empêchent de gérer lui-même ses affaires, et qui est cousin de M. Gallois et habite avec lui.

Godard savait trouver de la résistance dans son expédition de la part de Gallois, et il avait eu soin de s'adjoindre le personnel nécessaire pour le succès de l'affaire.

L'objectif était bien simple. Pendant que Godard discuterait avec Gallois, les trois compères attelleraient le cheval à une voiture et aussitôt, les guides en main : hue, cocotte. Comme on le voit ce n'était pas compliqué, mais cette entreprise dépasse en hardiesse les fameux exploits de la « Bande Noire » qui, il y a un demi-siècle, terrorisa si fort les habitants de nos paisibles campagnes.

Or, M. Gallois se trouvait dans sa cuisine au moment de l'irruption de la bande. Godard entra en scène immédiatement en saisissant Gallois à la gorge et en le terrassant. Les autres ne restaient pas inactifs, le cheval était attelé à la voiture, l'un d'eux y était déjà installé quand M. Gallois arriva dans la cour pour s'opposer au départ. S'armant d'un revolver, il en déchargea un coup en l'air croyant effrayer les acteurs de cette scène tragique ; mais ce fut le contraire qui se produisit : Godard, rendu furieux, se jeta comme un fauve sur M. Gallois, le projeta violemment à terre et, des pieds et des mains, lui fit de telles blessures qu'il dut prendre le lit, et hier matin, vers 4 heures, il rendait le dernier soupir dans un flot de sang.

Le Parquet a donné l'ordre à la gendarmerie de se saisir de Godard, en attendant la fin de l'enquête.



TORCY-LE-GRAND

Le drame

On donne les détails suivants sur le drame de Torcy-le-Grand.

La famille Merlin était il y a quelque temps la plus florissante du village. Elle vivait dans une large aisance. Mais le père devenu vieux avait fait un partage de son bien entre tous ses héritiers, à charge par eux de subvenir à tous ses besoins.

Un de ceux-ci, Paul Merlin, est un malheureux idiot et infirme. En ce qui le concerne il avait été décidé qu'il vivrait avec le vieux père dans la maison de culture, sous la garde d'Edouard Gallois, dont la femme est cousine germaine de Paul.

Ces quatre personnes vivaient donc ensemble : Gallois, sa femme, le vieux et Paul Merlin. Tous des alcooliques invétérés.

On ne travaillait que peu ou pas et les ressources furent bientôt absorbées. Il ne restait pour vivre qu'une pension de 1.200 francs par an que servaient les autres héritiers.

Ces derniers, connaissant les habitudes d'ivrognerie des habitants de la ferme avaient même la précaution de faire en sorte que les subsides ne fussent distribués qu'en nature.

Ceci ne faisait pas l'affaire de Paul Merlin qui, se trouvant privé d'argent, ne pouvait plus se livrer à la boisson. Comme il restait encore un cheval et une voiture à la ferme il les vendit donc, sur les indications de Godard, à un marchand de bestiaux de Sainte-Savine nommé Girardot.

Gallois était opposé à la vente du cheval.

On connaît la scène de vendredi soir, mais laissons parler la femme Gallois.

« Mon homme, dit-elle, savait que Godard n'allait pas tarder à venir chercher le cheval. Comme on le connaît (Godard), il m'avait dit d'aller avec lui chez un voisin chercher son revolver qu'il avait prêté dans les jours précédents.

« Pendant ce temps, Godard était installé dans la cuisine. Les autres étaient occupés à atteler le cheval. Mon homme va se mettre dans son coin. Aussitôt la discussion s'engage. Ils se sont traités de canaille, crapule, puis Godard a sauté sur Gallois et lui a porté quelques coups de poing. Cela se passait contre la maie.

« Pendant ce temps le cheval était attelé. Godard sortit pour monter dans la voiture. A ce moment, mon homme alla derrière lui et tira un coup de revolver en

l'air pour effrayer ceux qui emmenaient le cheval et leur faire lâcher prise.

« Godard, voyant cela, sauta à nouveau sur Gallois et le terrassa. Il lui a porté des coups de poing très violents puis il a sauté dessus. Enfin, il l'a « sonné », c'est-à-dire qu'il lui a pris la tête à deux mains, et la cogna sur le sol à différentes reprises.

« Puis il est monté dans la voiture et ils sont tous partis. Quand je suis arrivée près de mon homme pour l'aider à se relever, il m'a déclaré : « Je suis à moitié tué ! »

« Gallois a été se coucher. Le lendemain samedi il s'est levé puis s'est recouché. Godard est revenu pour nous dire qu'il ne fallait pas faire d'histoires avec ça, qu'il paierait les frais et qu'il rendait le cheval. De plus, il a donné 10 francs en acompte, c'est ce qui explique que, lorsque le gendarme est venu dimanche matin demander des détails sur la disparition de Paul et qu'il s'étonnait de lui voir la figure couverte de bleus, que mon homme a déclaré qu'il s'était blessé en tombant. »

Godard, interrogé par le juge d'instruction, a fait la déclaration suivante :

« Moi, je n'ai rien fait. Tout s'éclaircira et on verra bien que je ne suis pour rien dans toute cette affaire-là. J'ai été avec Girardot et deux autres vendredi soir chercher le cheval. Gallois s'opposait à ce que nous prenions le cheval, il a tiré un coup de revolver sur nous. Alors, j'ai eu peur qu'il ne blesse quelqu'un, j'ai sauté sur lui et je lui ai arraché le revolver des mains.

« Comme il était saoul, il a tombé. Paul Merlin qui est estropié a profité de ce qu'il était à terre pour lui bourrer des coups de poing.

« La preuve, ajoute-t-il, que ce n'est pas moi qui ai frappé, c'est que Paul Merlin a déclaré dans un débit d'Arcis, vendredi soir, qu'il venait de f...iche une « râclée » à Gallois.

« Si j'ai donné 10 francs à Gallois samedi matin, c'est parce que je les devais à Paul Merlin pour des charrois qu'il m'a faits avec son cheval ».

Au milieu des réticences et des contradictions de tous les témoins de cette triste affaire, il est bien difficile de démêler la vérité. Si la thèse soutenue par Godard était exacte, on ne s'expliquerait pas la déclaration faite par une voisine qui dit que vendredi soir, elle passait devant la maison et qu'au milieu du bruit de la lutte elle a parfaitement entendu la voix de Paul Merlin qui disait : « Tape dessus ! Emile ! Tape dessus ! »